

**Bureau syndical du
 14 novembre 2019**

DELIBERATION N° 2019-11-092
**Autorisation de signature du marché- Prestations d'assurances- Multirisques
 bureaux**

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le quatorze Novembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le huit Novembre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	15	15	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François, FILONI François, et DE MEYER Jean-Michel.

Présentes :

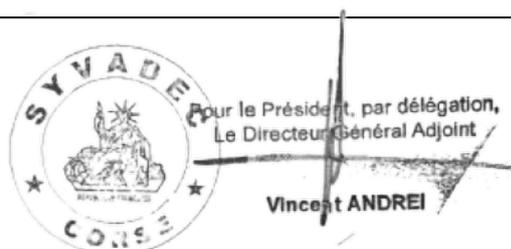
Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.

Absents :

Madame : BATTESTINI Serena.
 Messieurs : GUIDONI Pierre, MILANI Jean-Louis, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan et MICHELI Felix.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 19/11/2019
 et de la publication de l'acte le: 19/11/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20191114-2019-11-092-DE
 Date de télétransmission : 19/11/2019
 Date de réception préfecture : 19/11/2019

Monsieur le Président, François TATTI expose :

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure Concurrentielle avec Négociation selon le principe d'un marché ordinaire.

Elle fait suite à la déclaration d'infructuosité faite par la Commission d'Appel d'Offres du 10/10/2019, qui a décidé de ne faire participer à cette nouvelle consultation que le candidat ayant remis une offre conforme aux exigences de la consultation initiale de type Appel d'Offres Ouvert Européen.

Elle se compose d'un lot unique justifié par une prestation globale. Ce contrat aura une durée de 48 mois à partir du 1^{er} janvier 2020 avec une faculté de résiliation annuelle avec un préavis. Les prestations seront imputées en section de fonctionnement : Article 6168

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du SYVADEC à signer le marché visant à la couverture assurantielle Multirisques pour les bureaux du Syvadec au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation pour un montant de marché estimé à 3 453,72 € par an

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres du 10 octobre et 14 novembre 2019

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché relatif à l'assurance Multirisques bureaux avec la société SMACL
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191114-2019-11-092-DE
Date de télétransmission : 19/11/2019
Date de réception préfecture : 19/11/2019